

Réflexions sur l'éducation physique en milieu scolaire à travers le prisme du rapport entre EPS et sport

Dr. Hichem Cherrad
Université Mohamed Lamine Debaghine, Sétif 2

Résumé:

Le propos de cette réflexion, comme l'indique le titre, est de faire le point sur la pratique de l'éducation physique en milieu scolaire. A cet effet, nous nous proposons d'examiner l'articulation du sport et de l'éducation physique, et d'en dégager les liens de complémentarité et de contradiction. L'objectif étant de lever la confusion qui existe entre ces deux domaines, laquelle semblerait occulter les véritables apports de la pratique de l'éducation physique et de contrarier ses valeurs et ses vertus prônées depuis toujours.

Mots-clés: sport, éducation physique, capitalisme, structure, sport scolaire.

ملخص:

إن الهدف من هذه الورقة، كما يتضح من خلال العنوان، هو الوقوف على رهن ممارسة التربية البدنية في الوسط المدرسي. في هذا الإطار، فإننا سنعمد إلى فحص العلاقة المفصلية بين التربية البدنية والرياضة، وتحديد روابط التكامل والتناقض بينهما، من أجل إزالة الخلط الموجود بين هذين المجالين، والذي يبدو جليا أنه يحول دون إسهام التربية البدنية في تحقيق المبادئ والقيم التي تدافع عنها هذه الأخيرة.

الكلمات المفتاحية: الرياضة، التربية البدنية، الرأسمالية، البنية، الرياضة المدرسية.

Introduction:

Le propos de cette réflexion, comme l'indique le titre, est de faire le point sur l'éducation physique en milieu scolaire, en examinant les rapports qui existent entre EPS et sport, car, nous estimons, que la méconnaissance des liens de complémentarité et de contradiction entre ces deux domaines sont à l'origine de la crise qui secoue, aujourd'hui, le monde de l'éducation physique dans nos établissements scolaires.

Car lorsqu'on s'interroge aujourd'hui sur l'éducation physique et le sport dans les établissements scolaires, on a tendance à penser qu'il

constituent, tout deux, un seul domaine, et l'on risque de confondre le domaine du sport avec celui de l'EPS d'une part, et d'autre part construire des représentations sur l'un des deux domaines, à partir des traits d'un seul. D'ailleurs, Georges Hébert (1875-1957) avait affirmé dans son oeuvre « le sport contre l'éducation physique » (1925), -et ce depuis le début du XXe siècle, en guise d'examen de l'évolution des rapports entre EPS et sport-, que « le sport, dévié et dévoyé, se dresse de plus en plus contre l'éducation physique et même contre l'éducation tout court ».

Il s'agit donc de situer d'abord chaque domaine dans son sillage, autrement dit, d'en définir séparément et respectivement le contenu, la nature et la structure. Il s'agit ensuite d'examiner l'articulation du sport et de l'EPS, et d'en dégager les liens, pour enfin lever la confusion entre ces deux domaines, laquelle semble occulter les véritables enjeux de la pratique de l'EPS dans les établissements scolaires et de contrarier les valeurs et les vertus prônées par celle-ci.

1- Sport et EPS: deux structures différentes:

A-La structure du sport:

Historiquement, le sport moderne apparaît en Angleterre à la fin du XVIIIe siècle en Angleterre. En effet, les gentlemen farmers¹ commencent à se passionner pour de nouveaux divertissements plus lucratifs. Ce fut le parrainage des joueurs notamment en boxe et en courses hippiques. Il en va de même pour les paris sportifs. En effet, « les gentlemen farmers deviennent bientôt les gestionnaires d'une organisation qui intègre des entraîneurs, des écuries, des lignées d'animaux et des rencontres. Ils prennent par exemple l'habitude d'opposer leurs meilleurs laquais sur des épreuves de course (parmi les laquais-coureurs chargés traditionnellement d'enlever les obstacles devant les carrosses) ou des matches de boxe (parmi les employés les plus vigoureux). En plus de la violence symbolique sur le propriétaire adverse et du contrôle qu'elles permettent en même temps sur la population rurale, ces rencontres favorisent des flux d'argent importants, car elles font l'objet de paris à tous les échelons de la société, y compris chez

¹ Au Royaume-Uni, les gentlemen farmers sont des propriétaires terriens dont les exploitations ne sont pas à vocation agricole, mais des espaces de loisirs.

les employés. Les bookmakers fleurissent et l'on compte jusqu'à 20 000 spectateurs pour un match de boxe (...) un premier "championnat du monde" de boxe a eu lieu en Angleterre en 1810 entre un Blanc et un Noir pour stimuler le spectacle, devant 25 000 spectateurs¹ ».

Les sports collectifs connaissent un essor grandissant dès 1820 aux « public schools », fréquentés notamment par les enfants de la haute société (les philistines) puis de la bourgeoisie urbaine et de la gentry rurale (les Barbarians). Le sport est d'abord pratiqué par les classes sociales aisées, puis s'est démocratisé à l'échelle nationale à la fin du XIXe siècle, au sein des toutes les classes populaires, grâce notamment à l'industrialisation et l'urbanisation, pour enfin se diffuser dans les colonies britanniques. « Ce sont ainsi des colons britanniques qui implantent le cricket en Inde, où il devient le sport national. Au milieu du XIXe siècle, les officiers qui le pratiquent régulièrement sont copiés par des Indiens qui fondent leur premier club en 1848. Le polo suit en 1862 à Calcutta, le football un peu plus tard, en 1893 »².

En France, l'émergence du sport moderne s'est accompagnée par le développement du tourisme balnéaire et thermal, aussi que le golf et le tennis au profit de l'aristocratie et la haute bourgeoisie, ainsi que les touristes britanniques. Le sport désignait en France, durant la première moitié du XIXe siècle, des distractions mondaines telles que l'équitation, la chasse, natation, patin et échecs, etc³. La classe moyenne, quant à elle, s'est distinguée par ses pratiques telles que l'aviron et le cyclisme. Les jeux traditionnels étaient pratiqués notamment par les classes rurales et populaires. Les pratiques sportives, en France et en Angleterre à la fin du XIXe siècle, sont demeurées très marquées socialement. Dès les premières décennies du XXe siècle, le sport devint un phénomène social avec la création des associations et des fédérations, pour ensuite devenir, entre les deux guerres, une affaire étatique d'utilité publique, il est désormais rattaché aux institutions de l'Etat.

¹ Thierry Terret, (2007), **Histoire du sport**, « Que sais-je ? », Presse Universitaire de France, Paris, pp. 11-12.

² Op.cit.,p. 19.

³ Cf., Eugène Chapus, (2017), **Le sport à Paris en 1854**, Edition Chistera, Paris.

Quand bien même des historiens du sport tels que Pierre de Coubertin défendent la thèse selon laquelle le sport moderne serait la continuité des jeux traditionnels et antiques, il n'en demeure pas moins que l'irruption de l'esprit de compétition constitue une rupture radicale entre sport moderne et sport antique, dans la mesure où la spécialisation des rôles chez les athlètes (un sport précis, un poste en particulier...) a pour objectif l'amélioration de leurs performances physiques et techniques. Il incombe donc à l'athlète, non pas de participer à un concours sportif, mais de gagner à tout prix la compétition.

Dans son ouvrage intitulé « Du rituel au record, la nature des sports modernes¹ » publié en 1978, l'Américain Allen Guttman procède à un regroupement par typologie des différents jeux anciens connus des civilisations antiques et celles du Moyen-Age pour en faire ressortir les caractéristiques, les constantes et les variantes. Il s'agissait également d'établir une comparaison entre ces différents jeux - dont il se dégage des dénominateurs communs- et le sport moderne. A cet égard, sept critères sembleraient constituer des éléments de discrimination entre les jeux traditionnels et le sport moderne: le sécularisme, l'égalité, la spécialisation des rôles, la rationalisation, la bureaucratie, la qualification et en fin le record.

Dans cette perspective, Allen Guttman établit cinq catégories, à savoir les jeux primitifs qui relèvent de l'instinct, les jeux antiques (grecs et romains notamment), par leurs codes et leurs organisations dont les praticiens sont aguerris dans l'objectif est de remporter une victoire. Cependant, les jeux antiques relèvent de cérémonies religieuses que des compétitions sportives. Quant aux jeux traditionnels pratiqués durant la période s'étalant du Moyen-Age au XIXe siècle, ils relèvent plutôt du divertissement, car ils sont pratiqués sans règles prédéfinies et sans organisation. Enfin le sport moderne se démarque de tous les jeux qui lui sont antérieurs par la quête du record, ainsi que l'égalité et la réglementation.

¹ Cf., Allen Guttman, (2006), **Du rituel au record, la nature des sports modernes**, traduit et présenté par Thierry Terret, l'Harmattan, Paris.

**Dr. Hichem Cherrad Réflexions sur l'éducation physique en milieu scolaire
à travers le prisme du rapport entre EPS et sport**

	jeux primitifs	Jeux grecs	Jeux romains	Jeux traditionnels	Sport Moderne
Sécularisme	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui/Non	Oui
Egalité	Non	Oui/Non	Oui/Non	Non	Oui
Spécialisation	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Rationalisation	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Bureaucratie	Non	Oui/Non	Oui	Non	Oui
Quantification	Non	Non	Oui/Non	Non	Oui
Record	Non	Non	Non	Non	Oui

Typologie des jeux et sports selon Allen Guttmann dans « Du rituel au record, la nature des sports modernes »

Source: Guttmann, Allen, Du rituel au record, la nature des sports modernes.

En guise de synthèse, il nous est permis de dire que le sport moderne se distingue de tous les jeux qui lui sont antérieurs par, notamment, la quête du record et la recherche de la performance, ainsi que l'égalité et la réglementation. Ce sont ces éléments – que nous venons d'énumérer- qui définissent et déterminent ce que nous désignons, dans la perspective de cette communication, comme « structure du sport moderne ».

Bien que beaucoup de sociologues et de spécialistes du sport aient attribué diverses vertus et valeurs au sport moderne, telles que la maîtrise de la violence et l'autocontrôle des pulsions (Norbert Elias¹ (1897/1990)), l'instauration d'une éthique sportive (le respect des règles, la décision de l'arbitre, l'équité et la tolérance dans le jeu), l'exaltation des valeurs éducatives (développement des qualités physiques, morales, éthiques et

¹ C. f Norbert Elias et Eric Duninnig, « **Sport et civilisation, la violence maîtrisée** », Fayard, Paris, 1994.

déontologiques), le renforcement de la socialisation et des vertus sanitaires, d'autres n'avaient toutes valeurs issues du sport moderne, à l'instar du sociologue français Jean-Marie Brohm (né en 1940), chef de file d'un courant critique du sport moderne. Ce dernier, qualifie le sport moderne, à l'image de la société britannique capitaliste où il a pris naissance à la fin du XIXe siècle, comme un système d'exclusion et d'aliénation. En effet, Jean-Marie Brohm qualifie le sport moderne « d'opium du peuple », car le capitalisme s'est emparé du sport depuis sa naissance¹. La pratique du pari sportif, en Angleterre dès la naissance du sport, dans le domaine des courses hippiques en est une illustration.

C'est en raison des enjeux financiers et économiques qu'on assiste, de nos jours, à l'enfermement du sport dans des institutions sportives dont le rôle est « de produire en quantité et en qualité des champions, des sportifs concurrentiels sur le marché ou la scène de la compétition internationale² », disait Brohm à propos de la mainmise du capitalisme sur le sport et son instrumentalisation pour des fins idéologico politiques, économiques et financières.

Désormais, l'objectif de l'institution sportive est de produire des champions ou des « mercenaire sponsorisé » si l'on reprend la terminologie de Jean-Marie Brohm. C'est ainsi que disparaissent des sportifs au détriment des champions, car la logique du capitalisme vise à créer un engouement des masses et une ferveur populaire pour les sports extrêmes, d'où la recherche de la performance et la mesure. Ce n'est pas donc par hasard que les sportifs qui sont mal classés ou qui ne réussissent pas sont exclus du système sportif et subissent une discrimination physique. Le sport est désormais synonyme de chronomètre, de record et de performance, d'où la montée en puissance du phénomène du dopage et la prise de substances dopantes dans le monde du sport, à la fois professionnel et amateur. Ainsi, les sportifs sont considérés aujourd'hui comme étant des « produits financiers soumis aux lois de l'offre et de la demande ». A cet égard, les salaires exorbitants des joueurs professionnels et leurs transferts en sont également une illustration.

¹ Brohm, Jean-Marie, **Sociologie politique du sport**, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 1992.

² Brohm, Jean-Marie, **Sociologie politique du sport**, op.cit.,p. 79.

B- La structure de l'éducation physique:

Durant la période s'étalant de la fin du XIXe siècle jusqu'à la moitié du XXe siècle, apparaissent deux méthodes se réclamant de l'éducation physique, à savoir la « méthode naturelle » dont le promoteur fut Georges Hébert (1875-1957), et la « méthode suédoise » créée par Per Henrik Ling (1776-1839). En effet, « chacune de ces méthodes se présente comme système complet, qui part d'une définition du sujet à former, en déduit une classification des exercices permettant d'aboutir au plan de la leçon et à l'évaluation de ses effets¹ ».

En 1820, Henrik Ling parvint à convaincre les décideurs en Suède à mettre en œuvre la gymnastique obligatoire aussi bien dans les établissements scolaires, que dans les académies militaires. L'objectif étant, en exécutant des exercices du corps d'une manière très précise, de développer le corps de façon équilibrée et harmonieuse. C'est pourquoi, la méthode suédoise était placée sous l'égide des médecins dont les objectifs furent purement sanitaires ; les « activités dites utiles » dans cette méthode avaient des assises scientifiques, reposant sur des notions anatomophysiologiques, des caractéristiques techniques et répondent par conséquent à des besoins d'ordre et de discipline.

Concurremment au développement de la méthode suédoise (en Suède), la France, notamment dans le contexte de l'après guerre de 1870, a connu un intérêt particulier pour l'éducation physique. En effet, la défaite de la France devant la Prusse était interprétée par plusieurs facteurs, entre autres, la supériorité physique des soldats prussiens, d'où la mise en place d'une série de mesures visant le développement de l'hygiène des Français (promouvoir l'éducation physique à l'école et à l'armée, la formation dans le domaine de la gymnastique...). C'est ainsi que la méthode suédoise – qui avait déjà fait ses preuves- devint le cheval de bataille des institutions publique dans les objectifs furent surtout sanitaires et disciplinaires.

Cependant, la méthode suédoise perd de son influence dès les premières décennies du XXe siècle. C'est l'entrée en scène d'autres

¹ During Bertrand, « **L'éducation physique, une discipline en progrès ?** », Carrefours de l'éducation, 2005/2 (n° 20), p. 61-87. DOI: 10.3917/cdle.020.0061. URL: <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2005-2.htm-page-61.htm>

méthodes se démarquant de celle-ci, à l'instar de celle de Georges Démeny (1850-1917). Ce dernier, grâce à sa fréquentation des grands scientifiques et médecins, il proposa en 1902 (dans un ouvrage) « les bases scientifiques de l'éducation physique », car il avait déjà critiqué son « aspect statique et son caractère analytique ». En effet, Démeny s'était déjà noué d'amitié avec le célèbre médecin et physiologiste français Etienne-Jules Marey (1830-1904) dont il devint l'assistant. Ils mettent en place un laboratoire moderne spécialisé dans l'étude du mouvement et aboutirent à l'invention de la biomécanique moderne¹.

C'est dans cette perspective que vint la « méthode Démeny » qui se veut scientifique et rationnelle en appliquant les connaissances scientifiques à l'éducation physique. La notoriété de Démeny lui a permis d'être parmi les premiers et les rares enseignants de la première formation civile d'éducation physique, qui a débuté en 1903 en France. La méthode de ce dernier est à l'antipode de la méthode suédoise ; si cette dernière est statique, analytique et rectiligne, la méthode de Démeny est celle de mouvement complet, continu et arrondi. A cet égard, cette méthode est constituée de deux parties, la gymnastique éducative (des visées sanitaires et hygiéniques, esthétiques, morales...) et la gymnastique d'application (des visées économiques...).

Le triomphe de la méthode de Démeny en France sur la méthode suédoise n'avait pas duré longtemps, puisque cette dernière a été revivifiée encore une fois par Philippe Tissié (1852-1935) qui fut un médecin français. Sa collaboration avec Démeny ne dure pas longtemps car Tissié, à la suite d'un séjour scientifique en Suède, était devenu un fervent défenseur de la méthode suédoise dont il fait la propagande et affirme la suprématie. C'est dans cette optique qu'il fait l'éloge de cette méthode dans un ouvrage intitulé « l'éducation physique au point de vue historique, scientifique, technique, pratique et esthétique » (1901), en affirmant que « la caractéristique de la gymnastique suédoise est de permettre à toute personne d'y participer selon ses forces. Elle n'est pas exclusive. Les malades eux-

¹ Cf. Binet Alfred. « **Demeny Les bases scientifiques de l'éducation physique** », in: L'année psychologique. 1902 vol. 9. pp. 452-457.

mêmes peuvent en obtenir d'excellents résultats ». Ses compétences médicales et ses recherches expérimentales sur les mécanismes du mouvement ainsi que les rapports entre mouvement et psychisme, lui ont permis de se prononcer sur les avantages de la mise en œuvre de la méthode suédoise dans les établissements scolaires. Celle-ci vise notamment la rectitude de la colonne vertébrale des écoliers, et par conséquent, elle permet un bon fonctionnement des organes, sans omettre son impact moral. Ce n'est pas donc par hasard que Tissié, qui fut l'initiateur des rencontres scolaires à Bordeaux, préconise la mise en place de l'éducation physique sous la tutelle médicale, et ce pour une pratique optimale et efficace.

Tandis que l'éducation physique à cette époque s'est imprégnée de scientisme notamment avec les deux méthodes citées ci-dessus, Georges Hébert, quant à lui, s'éleva contre la gymnastique contemporaine influencée par la science biologique et la médecine. Par conséquent, il prône, après avoir observé les indigènes, sa « méthode naturelle » basée sur des exercices naturels pour développer et entretenir le corps. L'objectif étant « être fort pour être utile ». A cet effet, parmi les principes de la méthode prônée par Hébert nous citons la pratique de mouvements naturels en plain air dont l'objectif demeure « le principe d'utilité », à savoir ;

- Des activités normales, comme la marche, la course et les sauts...
- Des activités secondaires, comme les grimpes et la natation...
- Les activités de défense, comme les luttes,
- Les activités industrielles telles que les techniques de lever...
- Les activités de divertissement et de loisirs telles que la danse...¹

C'est dans cette perspective qu'Hébert souligne en 1925 dans un article intitulé « le sport contre l'éducation physique » que « le sport, dévié et dévoyé, se dresse de plus en plus contre l'éducation physique et même contre l'éducation tout court ». Non seulement Hébert trace une ligne de démarcation entre sport et éducation physique, mais accuse le sport, - qu'il

¹ Villaret Sylvain, Delaplace Jean-Michel, « **La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939)** », Staps, 2004/1 (n° 63), p. 29-44. DOI: 10.3917/sta.063.0029. URL: <https://www.cairn.info/revue-staps-2004-1-page-29.htm>

qualifie d'activité artificielle et sans utilité sur le plan social-, de dérouter la vocation de l'éducation physique¹.

La période de l'entre-deux-guerres était marquée par la fin de la concurrence entre ces trois méthodes (naturelle, suédoise, et scientifique). Ce fut alors, en 1925, la naissance de la méthode française, qui désormais englobe en son sein ces trois méthodes précédentes, elle est donc caractérisée par son éclectisme. C'est ainsi que dans le cadre scolaire, l'on assiste désormais à l'institutionnalisation de l'EP (épreuve facultative d'EP au baccalauréat) et l'instauration d'une collaboration médico-pédagogique dont les médecins exerçaient un travail d'encadrement auprès des enseignants de l'EP lors des séances de l'éducation physique.

Maurice Baquet (1911-2005) met l'accent sur l'utilité de la pratique de l'éducation physique dans les établissements scolaires, tout en refusant la spécialisation précoce en raison de son impact négatif sur le développement physique des écoliers. Dans la même logique, Pierre Seurin (1913-1983), tout en affirmant que l'éducation physique a un objectif principal hygiénique de santé, il avait insisté sur la nécessité, pour sa réalisation, d'une pratique méthodique. La « méthode néo-suédoise » qui vise la rectitude de la colonne vertébrale et par conséquent le développement correct du corps lui semblait la meilleure méthode. C'est dans cette perspective, que ce dernier dirigeait un ouvrage qu'il fait paraître en 1949 sous le titre « vers une éducation physique méthodique ». Dans celui-ci, il trace une ligne de démarcation entre éducation physique et sport dont l'élément de discrimination (entre ces deux disciplines) demeure l'objectif sanitaire.

Les années soixante-dix voient l'avènement de la « méthode sportive », visant la sportivisation de l'éducation physique. Plusieurs théories issues d'expériences pédagogiques menées dans des établissements scolaires font leur entrée en scène ; on y propose la compétition, des stages et des événements sportifs au sein des écoles.

¹ Villaret Sylvain, Delaplace Jean-Michel, « **La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939)** », op.cit.,p

A la « méthode sportive », Jean Le Boulch (1924-2001) propose son « psycho-cinétisme » qu'il définit comme étant « une éducation psychomotrice lorsqu'elle s'applique à des enfants de moins de douze ans¹ ». En effet, c'est le mouvement (sous toutes ses formes) qui constitue pour Boulch le matériau pédagogique adapté et destiné pour l'élève à l'école primaire. En rejetant le dualisme « corps/esprit » qui a caractérisé jusqu'au-là presque toutes les théories de l'éducation physique, Le Boulch, au travers de son éducation psychomotrice, voulait adapter la conduite motrice des sujets au milieu physique et social, c'est-à-dire la maîtrise du comportement. C'est pourquoi, il voulait en faire une « matière d'enseignement » à part entière à l'école, à laquelle est dédiée un espace de temps, des principes méthodologiques et un contenu de formation. Enfin, le « psycho-cinétisme » met l'enfant au centre de son processus dont le rôle de l'éducateur est « de suivre fidèlement le développement psychomoteur ». Il est à signaler que la méthode de Le Boulch avait marqué toutes méthodes d'enseignement de l'éducation physique en maternelle, et à ce de la fin du XXe siècle à nos jours.

2- Articulation du sport et de l'éducation physique:

Le domaine du sport et celui de l'éducation physique sont deux domaines séparés et autonomes l'un de l'autre, eu regard à l'impact du monde économique sur le sport moderne, notamment professionnel. Ce fut alors la marchandisation du sport et l'intrusion de la pensée économique marchande dans le monde du sport, devenu aussi mondialisé.

A cet égard, le football incarne et illustre ce monde de sport globalisé, car il est pratiqué dans les quatre coins du monde, sur les cinq continents, et ce depuis de nombreuses années. Cette globalisation du football est illustrée par le mouvement de déplacement des joueurs qui parcourent aujourd'hui les quatre coins du monde. Ce sont, en effet, des globe-trotters dont les terrains de jeux sont le monde. Dans son économie, le sport s'est également globalisé. Car les modèles de financement des activités sportives qui étaient

¹ Jean Le Boulch, **L'éducation par le mouvement**, E.S.F., Paris, 1966, p. 16.

jusqu'au là spécifiques à chaque pays, ont disparus, laissant ainsi place à un modèle de financement globalisé¹.

Le capitalisme s'est emparé du sport moderne pour en faire, à la fois, son prisonnier et son serviteur: le sport et ses objets sont transformés en marchandises. Mais le problème, sous sa forme la plus générale, est donc entre le sport moderne et professionnel et ses mutations depuis environ deux décennies, et l'éducation physique telle qu'elle est devenue, depuis le triomphe du capitalisme. Il s'agit donc de réguler l'intrusion de l'économie capitaliste dans le champ du sport de manière à rendre le capitalisme plus éthique, et de mettre plus de lumière et de clarté quant aux rapports qui existent entre les acteurs du sport professionnel et ceux de l'économie capitaliste. Il s'agit également, pour l'éducation physique de recouvrer son indépendance à l'égard du sport et de remplir ses fonctions morales, éthiques et égalitaire surtout.

Car, aujourd'hui, il est toujours possible de parler de l'EPS comme facteur de développement durable en dépit de son évolution récente, et ce en raison de ses diverses vertus et valeurs telles que la maîtrise de la violence et l'autocontrôle des pulsions (Norbert Elias² (1897/1990)), l'instauration d'une éthique sportive (le respect des règles, la décision de l'arbitre, l'équité et la tolérance dans le jeu), l'exaltation des valeurs éducatives

¹ En effet, depuis l'arrêt Bosman (1995), **un seul et unique modèle s'est imposé à tout le monde**. Désormais, le facteur économique pèse lourd sur le sport professionnel dans la mesure où le nombre de fans détermine les recettes du club, lesquelles déterminent à leur tour les résultats car ce sont les recettes qui permettent au club d'acquérir de bons joueurs. Cette dialectique explique pourquoi, aujourd'hui, les clubs qui ne possèdent pas d'infrastructure importante (des stades à 100 000 places par exemple) et un nombre important de fans sur les réseaux (20 millions de fans par exemple) sont condamnés à piétiner. Car ils n'auront jamais la possibilité d'avoir des sponsors de renom, de droit de diffusion, et par voie de conséquence, proposer les meilleures rémunérations pour attirer des grands joueurs et d'avoir de bons résultats¹. C'est en ce sens, que la prédictibilité des résultats dans le monde du sport s'avère l'aboutissement de l'adaptation de la logique marchande au sport professionnel. Donc, l'incertitude des résultats, qui caractérise le sport professionnel, s'est transformée progressivement en certitude, permettant ainsi un retour de l'investissement sur l'investisseur. Cette corrélation, qui s'était établie depuis deux décennies, s'impose aujourd'hui à tous, et rend de plus en plus le sport professionnel plus lucratif.

² C. f Norbert Elias et Eric Duninnig, (1994) « **Sport et civilisation, la violence maîtrisée** », Fayard, Paris.

Dr. Hichem Cherrad Réflexions sur l'éducation physique en milieu scolaire à travers le prisme du rapport entre EPS et sport

(développement des qualités physiques, morales, éthiques et déontologiques), le renforcement de la socialisation et des vertus sanitaires. Il est en cela une source de solution pour de nombreux problèmes. Quoiqu'il en soit, le retour à l'éducation physique et sportive semble une nécessité pour que le sport professionnel se libère de son aliénation capitaliste, de sa servitude et de son assujettissement. Pour conquérir son indépendance, le sport professionnel doit se libérer de l'influence que l'économie capitaliste lui a imposée.

	Education physique	Sport
Secteur de rattachement	Ministère de l'éducation nationale (Secteur public)	Ministère de la jeunesse et des sports (Secteur public + secteur privé marchand) ; Mondialisation des propriétaires des clubs
Objectifs visés	Matière d'enseignement (comme la langue arabe ou le français...) dont le contenu est déterminé par un programme d'APS (une référence éducative). Discipline scolaire obligatoire. Elle est de ce fait éducative, préventive et cognitives.	Compétition et record (une logique lucrative surtout) Economie (parrainage sportif)
Mode d'évaluation	Orientation ministérielle (connaissances théoriques + intégration au sein du groupe + adaptation avec le milieu biologique et social...)	Compétition et record. Un bon athlète est perçu à l'aune de l'engouement populaire qu'il suscite, et par conséquent, son instrumentalisation pour des fins économiques (marketing) et aussi politique.

**Dr. Hichem Cherrad Réflexions sur l'éducation physique en milieu scolaire
à travers le prisme du rapport entre EPS et sport**

Encadrement	Corps enseignement (enseignement d'éducation physique ou moniteur, et souvent de simples enseignants non-qualifiés...)	Une administration (propriétaire de club, président....) Entraîneurs qualifiés, médecins de renommé, des techniciens (salaire exorbitant...)
Acteurs (sujets)	Elèves (de 7 ans à 18 ans) Système d'intégration, c'est-à-dire sans exclusion (les malades et les handicapés ne sont pas écartés...)	sélection: Athlète de haut niveau issu de compétition (discrimination des blessés, malades et athlètes sans rendement !!!!!)
Financement	Collectivités locales (manque d'équipements...)	Modèle de financement globalisé. Fédérations sportives (équipement lourd, stade, piscine olympique...)

Pour un état des lieux de Education physique et sportive en milieux scolaire:

Compte tenu de l'importance de la phase de scolarisation des enfants dans la confirmation et le développement de leurs talents et compétences dans tous les domaines, y compris en matière d'activité physique et sportive, comme le soulignent nombres de spécialistes en EPS, nous nous sommes attelé, dans le cadre de cette études, à la réalisation d'un état des lieux de la pratique de l'EPS dans les établissements primaires, par un inventaire de textes réglementaires régissant celle-ci, ainsi qu'une collecte de données quantitatives et qualitatives. Néanmoins, nous ne pouvons les dépouillé, dans la perspective de cette article, et nous nous contentons de dresser uniquement un tableau de la réalité l'éducation physique dans les écoles primaires.

L'éducation physique et sportive est enseignée dans les établissements secondaires (CEM et lycée) car à l'école primaire, l'éducation physique fait

Dr. Hichem Cherrad Réflexions sur l'éducation physique en milieu scolaire à travers le prisme du rapport entre EPS et sport

partie des « activités d'éveil » qui englobent à la fois l'éducation musicale et l'éducation artistique.

L'EPS est donc placée sous l'égide du Ministère de l'éducation national (secteur public). De ce fait, la structuration de celle-ci est tributaire à celle de son ministère, lequel définit, organise et assure sa mise en œuvre à travers des arrêtés, des ordonnances et des décrets.

Cependant, l'étude exploratoire que nous avons effectuée a bel et bien montré que la pratique de l'EPS est perçue par les élèves eux-mêmes, leurs parents et même les enseignants comme étant une activité facultative et une discipline accessoire. A ce titre, la programmation des séances de l'EPS (comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous) notamment durant les journées de mardis et jeudis dans l'après-midi montre bien cette orientation.

توزيع حصص التربية البدنية				
المستوى	الأستاذ	اليوم	المساحة	التوقيت
س1	أوقريد شميرة	الثلاثاء	C	14.10 إلى 14.55
س1ب	بوقريفة نويمة	الثلاثاء	D	14.10 إلى 14.55
س1ج	بالى نجاة	الثلاثاء	C	16.30 إلى 17.15
س2	بوشامة زهية	الثلاثاء	D	16.30 إلى 17.15
س2ب	عيسى عيبر	الثلاثاء	B	14.10 إلى 15.10
س2ج	هدار عبد الباقي	الخميس	C	16.30 إلى 17.15
س3	خمسة سلمى	الثلاثاء	B	16.30 إلى 17.15
س3ب	حمراوي بركاهم	الاثنين	D	14.30 إلى 15.30
س3ج	بداوي سعاد	الخميس	C	14.10 إلى 15.10
س4	سلامة صبرينة	الاثنين	A	15.30 إلى 16.30
س4ب	سكير سامية	الاثنين	B	15.30 إلى 16.30
س4ج	مراد سهام	الخميس	D	15.30 إلى 16.30
س4د	مختار كنزة	الأحد	A	15.30 إلى 16.30
س5	حريزي عبد الرحيم	الخميس	A	15.30 إلى 16.30
س5ب	جغيمة الهادي	الأربعاء	A	15.30 إلى 16.30
س5ج	صوالح فتيحة	الخميس	B	15.30 إلى 16.30
س5د	دويخ فهدية	الخميس	C	15.30 إلى 16.30

Tableau n°1: emploi du temps de l'EP (école Saad Allah El-Hadj, Ksar el Abtal, Sétif). Janvier 2019

Bien que l'éducation physique aux écoles primaires s'adresse aux enfants dont l'âge varie entre 06 et 11 ans, et que celle-ci est conseillée dans la prévention et le traitement des maladies, il n'en demeure pas moins que le personnel qualifié (médecin du sport, moniteurs...) est totalement absent. En effet, nous avons constaté l'absence de médecins qui pourraient exercer des activités auprès des collectivités scolaires (contrôle médical au préalable, suivie périodique, établissement des données statistiques...). C'est en ce sens que l'école pourrait constituer un facteur déclencheur des maladies. Les élèves sont livrés à eux-mêmes à cause de l'absence des moniteurs. La responsabilité des leçons incombe aujourd'hui à leurs enseignants non qualifiés et souvent âgés...

Conçue comme faisant partie intégrante du système éducatif, l'éducation physique est dispensée en fonction de la réglementation, circulaires et instructions. Néanmoins, il est à signaler l'absence de leçons d'éducation physique dans certains établissements en raison du manque d'installations et d'équipements. Quant aux établissements qui disposent de cours aménagées, la leçon d'éducation physique est dispensée seulement par beau temps, celle-ci est tributaire aux conditions climatiques, et non pas aux dispositions réglementaires. Dispenser les leçons de l'EP de façon continue tout au long de l'année scolaire demeure impossible dans la situation actuelle.

En outre, la pratique de l'EP dans les établissements scolaires souffre de plusieurs lacunes telles que l'absence des associations des sports scolaires, l'absence d'une éducation physique adaptée pour les malades et les sujets déficients (handicapé), l'exemption (la dispense)...



Image n°1: Installation dédiée pour l'éducation physique (école Saad Allah El-Hadj, Ksar el Abtal, Sétif). Janvier 2019.



Image n°2: cours d'éducation physique (école Saad Allah El-Hadj, Ksar el Abtal, Sétif). Janvier 2019.

Conclusion:

Depuis longtemps, nous confondons sport et éducation physique, alors qu'il s'agissait de deux domaines séparés. Si le sport s'est démarqué, dès ses débuts, par son logique mercantiliste, marchand et économique, l'éducation

physique, quant à elle, telle qu'elle est présentée par ses promoteurs en Suède et en France notamment, se distingue par son scientisme, ses méthodes, et ses vertus sanitaires et hygiéniques.

La méconnaissance de cette réalité par les enseignants non qualifiés au niveau de nos écoles primaires, pour qui sport et éducation physique sont synonymes, a occulté les véritables enjeux de la pratique de l'éducation physique à l'école et du sport scolaire. C'est ainsi que la leçon d'éducation physique, bien qu'elle soit une partie intégrante de notre système éducatif, elle est perçue comme un « passe-temps », une séance facultative sans aucune utilité pédagogique.

*** la bibliographie**

1. Cf., Eugène Chapus, (2017), **Le sport à Paris en 1854**, Edition Chistera, Paris.
2. Au Royaume-Uni, **les gentlemen farmers sont des propriétaires terriens dont les exploitations ne sont pas à vocation agricole**, mais des espaces de loisirs.
3. Brohm, Jean-Marie, **Sociologie politique du sport**, Presse universitaire de Nancy, Nancy, 1992.
4. C. f Norbert Elias et Eric Duninnig, (1994) « **Sport et civilisation, la violence maîtrisée** », Fayard, Paris.
5. Cf. Binet Alfred. « **Demény Les bases scientifiques de l'éducation physique** », in: L'année psychologique. 1902 vol. 9. pp. 452-457.
6. Cf., Allen Guttmann, (2006), **Du rituel au record, la nature des sports modernes**, traduit et présenté par Thierry Terret, l'Harmattan, Paris.
7. During Bertrand, « **L'éducation physique, une discipline en progrès ?** », Carrefours de l'éducation, 2005/2 (n° 20), p. 61-87. DOI: 10.3917/cdle.020.0061. URL: <https://www.cairn.info/revue-carrefours-de-l-education-2005-2.htm-page-61.htm>
8. Jean Le Boulch, **L'éducation par le mouvement**, E.S.F., Paris, 1966, p. 16.

9. Thierry Terret, (2007), **Histoire du sport**, « **Que sais-je ?**, Presse Universitaire de France, Paris, pp. 11-12.
10. Villaret Sylvain, Delaplace Jean-Michel, « **La Méthode Naturelle de Georges Hébert ou « l'école naturiste » en éducation physique (1900-1939)** », Staps, 2004/1 (no 63), p. 29-44. DOI: 10.3917/sta.063.0029. URL: <https://www.cairn.info/revue-staps-2004-1-page-29.htm>